RAPPORT ANNUEL

2023



Tél : 05-58-77-19–82
syndicat@rivierescotesud.fr
ALLEE DES CAMELIAS /
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
www.rivierescotesud.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT



Jean-Michel Maïs

L'année 2023 a permis au Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud de poursuivre avec détermination les travaux engagés dans le cadre de nos Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG), notamment sur les bassins versants du Courant de Soustons et de Messanges, ainsi que ceux du Bourret-Boudigau. Ces travaux, essentiels pour la préservation et la restauration de nos milieux aquatiques, illustrent une fois de plus l'engagement indéflectible de notre équipe et de nos partenaires pour une gestion responsable et durable des écosystèmes de notre territoire.

Je tiens à saluer tout particulièrement le travail remarquable réalisé par nos agents tout au long de cette année. Leur implication a été déterminante dans la réussite de nos projets, et c'est avec une grande fierté que nous constatons les résultats tangibles de leurs efforts.

En cette fin d'année, notre syndicat s'apprête également à franchir une nouvelle étape avec l'arrivée d'un agent de communication, qui vient renforcer notre équipe. Une embauche qui s'inscrit dans le cadre du projet Educ'Eau, porté par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dont nous sommes très honorés d'avoir été désignés lauréat et qui renforcera notre mission de sensibilisation et d'éducation autour des enjeux liés à l'eau.

2024 marquera également le lancement d'initiatives ambitieuses. Parmi elles, l'étude SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau) et la construction de nouveaux locaux en 2024 pour accueillir et réunir notre équipe.

L'année à venir sera riche en défis, mais je suis convaincu que la dynamique actuelle, portée par une équipe dévouée et une vision claire, nous permettra de continuer à faire avancer notre syndicat avec succès.

Je remercie chaleureusement nos partenaires et les élus des territoires qui nous accompagnent dans ces réalisations, ainsi que toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour la protection de nos rivières et pour une gestion concertée et durable de nos ressources en eau.

SOMMAIRE

04 Edito

05 Le syndicat

09 Etude Socle

10 Travaux de gestion

13 Communication & animation

15 Qualité de l'eau

16 Nouveaux bâtiments

17 Bassin déssableur

18 Nos chiffres

21 En route pour 2024



ÉDITO

Chers élus, partenaires techniques et habitants de notre territoire

Au delà de ces nouveaux chantiers et dossiers qui se sont ouverts, l'année 2023 a été une période riche et chargée pour le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud , au cœur du Sud des Landes. Notre territoire, composé de trois collectivités dynamiques (la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud, la Communauté de Communes du Seignanx et la Communauté d'agglomération du Grand Dax) se dresse comme un exemple **d'unité et d'ambition partagée pour la préservation de nos milieux aquatiques**.

À l'image de nombreux territoires, nous avons été confrontés à des défis climatiques dont les effets se font de plus en plus ressentir à travers une pluviométrie marquée. Les deux Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) que nous menons actuellement sur nos bassins versants, notamment ceux du Bourret-Boudigau et du Courant de Soustons et de Messanges, **témoignent de notre engagement à gérer les milieux aquatiques de manière responsable**.

Nos efforts se sont concentrés sur la restauration d'écosystèmes aquatiques et la préservation des zones humides et de la qualité de l'eau.

La préservation de l'eau est un enjeu collectif, et notre syndicat est déterminé à continuer de jouer un rôle actif dans cette mission. Nous nous efforçons de **favoriser une dynamique de gestion concertée de l'eau,** et l'année a été marquée par de nombreux dossiers ayant mobilisé notre équipe dans des actions de collaboration avec un ensemble de partenaires (réserves naturelles, syndicats de rivières voisins, syndicat des eaux, associations locales, département, agence de l'eau...).

Cette année, **le syndicat a initié une démarche de communication** auprès des habitants mais également des collectivités et des élus à travers un programme d'animation et de nouveaux outils pour sensibiliser et mettre en lumière son action au quotidien.

Nous vous invitons à explorer ce rapport pour découvrir les détails de nos réalisations, de nos projets et des défis à venir. **Le SMRCS reste résolument engagé envers la préservation de nos milieux aquatiques et de notre avenir commun.**



LE SYNDICAT



Le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud est une collectivité qui oeuvre pour la préservation des milieux aquatiques et qui s'engage activement à sauvegarder et à améliorer la qualité des cours d'eau dans l'intérêt collectif depuis 2001.
Son principal objectif consiste à exercer une compétence de restauration des cours d'eau et à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, le libre écoulement des eaux , ainsi que ...

Nos missions

Parmi les missions du syndicat, on retrouve 4 grands volets que sont :



• **La restauration des cours d'eau et de ses milieux** pour l'intérêt général et à l'aide d'un document cadre, qui définit notre mode d'intervention pour la végétation des berges, la gestion des embâcles, le contrôle de plantes exotiques envahissantes aquatiques, la diversification des écoulements lorsque l'homme à modifié l'écoulement des rivières.
•. **La pédagogie et l'animation du territoire** pour une meilleure gestion des - cours d'eau.
• **La communication accompagne notre quotidien**, que ce soit sur le terrain auprès des habitants, mais aussi auprès des scolaires par des interventions et du grand public avec des vidéos pédagogiques sur internet.
• **La gestion des données**, à travers la cartographie et le suivi de l'état de santé des cours d'eau et des zones humides, en collaboration avec de nombreux partenaires, afin de pouvoir évaluer nos actions dans le temps.



Nos valeurs

- **Eco-responsabilité & Engagement environnemental** :
Nos agents sont dévoués à la protection et à la préservation des rivières, des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité.
- **Education, Sensibilisation et Bienveillance:**
L'équipe valorise la sensibilisation du public et s'efforce d'éduquer et communiquer auprès du public pour une gestion concertée de la ressource en eau.
- **Partage, Collaboration & Coopération:**
La coopération étroite avec les partenaires locaux, les EPCI, les communes, les habitants ainsi que les organismes environnementaux est une priorité.

Nos compétences

Le syndicat a pour objet la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants et fonctionne sur le principe de la solidarité de bassin.
Cette compétence comprend les missions définies aux 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement qui relèvent de la GEMAPI assumées au titre de l'intérêt général parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires.

1° **L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique** : Cette mission comprend l'animation de territoire, l'appui technique, les études, la mise en œuvre d'outils opérationnels et les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau en accord avec le PPG du Syndicat.

2° **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau**. Par mesure d'urgence ou pour des motifs d'intérêt général, le syndicat interviendra en accord avec son PPG défini par un diagnostic à l'échelle du bassin versant ou d'une fraction de bassin versant. Son action intègre l'animation de territoire, l'appui technique, les études, la mise en œuvre d'outils opérationnels et les travaux.

8° **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines** : Cette mission comprend le rattrapage d'entretien, la restauration hydromorphologique intégrant des interventions visant le rétablissement des caractéristiques hydrologiques et morphologiques ainsi que la continuité écologique des cours d'eau, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) dans le cadre du maintien de l'équilibre des écosystèmes, le suivi de la qualité des eaux, la protection des zones humides et la restauration de zones humides dégradées au regard de leur intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, de leur valeur touristique, paysagère, cynégétique et écologique.
Son action intègre l'animation de territoire, l'appui technique, les études, la mise en œuvre d'outils opérationnels et les aménagements en accord avec le PPG du Syndicat.



Pour mettre en œuvre ses missions, le syndicat est compétent pour mener des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent pour l'élaboration des programmes d'action.

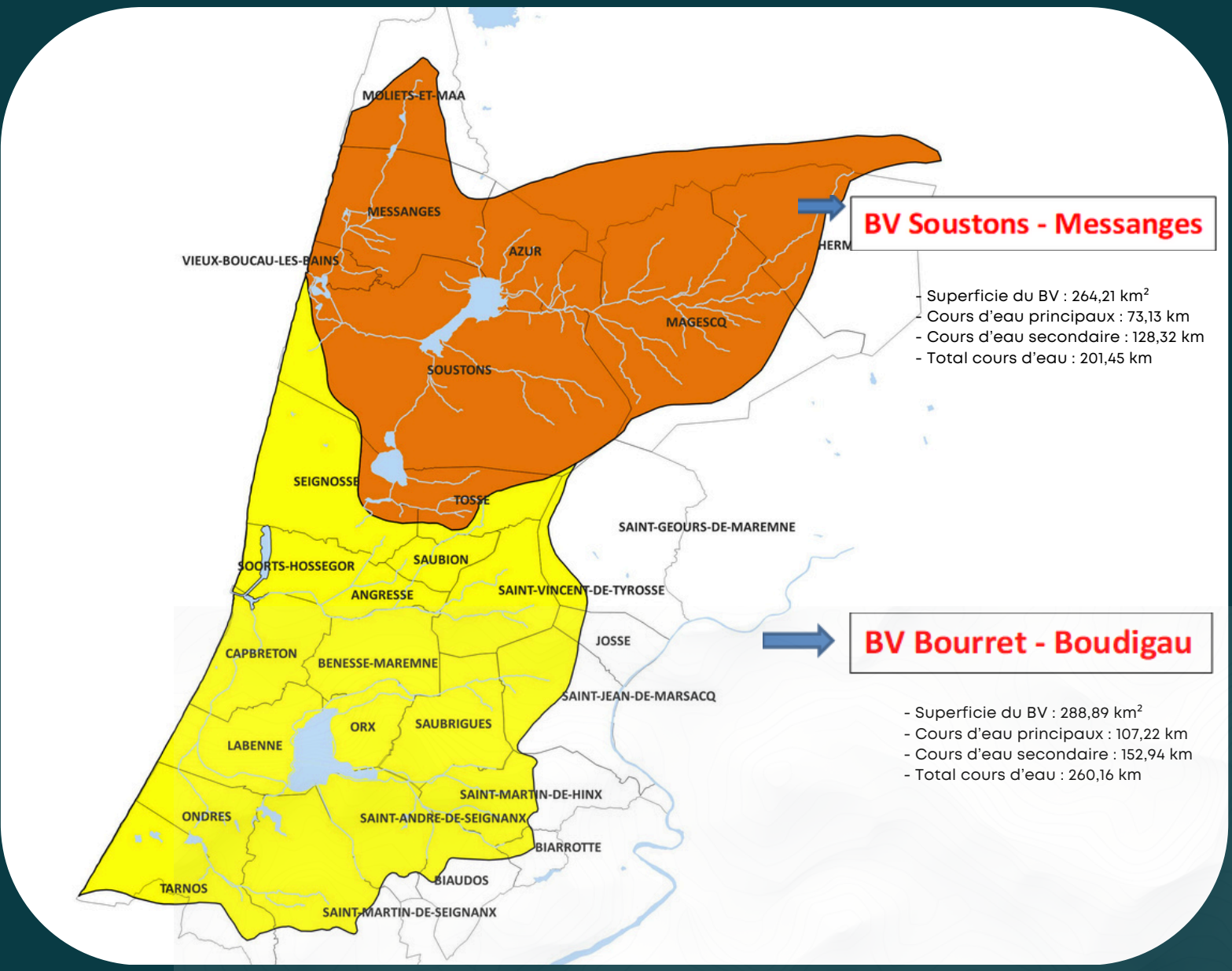
L'objectif du syndicat est d'apporter sa contribution afin de retrouver et de conserver, en application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), le bon état des eaux en vue de concilier tous les usages existants sur les bassins versants, le suivi de la qualité d'eau s'inscrit dans cet objectif.

Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (C. env. art. L. 215-14), le préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (C. env. art. L. 215-7), et le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (C.G.C.T, art. L. 2122-2 5°)

NOTRE TERRITOIRE

Le SMRCS est un syndicat mixte rassemblant trois collectivités dans le Sud des Landes :

- la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud,
- la Communauté de Communes du Seignanx et
- la Communauté d'agglomération du Grand Dax.



Le territoire sous compétences s'étend sur deux bassins versants principaux ; celui du Bourret – Boudigau celui du Courant de Soustons et de Messanges.

Deux Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) sont en cours :

- Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versants du Bourret et du Boudigau juin 2020- juin 2025 encadré par un arrêté préfectoral et déclaré d'intérêt général.
- Plan pluriannuel de gestion du courant de Soustons Nov 2019- Nov 2024 encadré par un arrêté préfectoral et déclaré d'intérêt général.

GOUVERNANCE

Le comité syndical est composé de ...

28 délégués titulaires.

18 élus de la CC MACS

9 élus de la CC SEIGNANX

1 élu de la CA GRAND DAX

28 délégués suppléants

18 élus de la CC MACS

9 élus de la CC SEIGNANX

1 élu de la CA GRAND DAX

4 membres du Bureau

Président : Jean-Michel MAÏS

1er VP : Patrick LABORDE

2eme VP : Bruno DUBEARNES

3eme VP : Nadine DURU

NOTRE ÉQUIPE



MAGALI COSTA
Directrice

EQUIPE RÉGIE



PATRICE
Agent rivière



ROMAIN
Agent rivière



JULIEN
Agent rivière



SIMON
Agent rivière



LOUP
Technicien rivière



AMANDINE
Assistante de gestion



ANTHONY
Animation & Communication

L'ÉTUDE SOCLE



Le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud est l'animateur et le co-porteur, avec les EPCI du territoire, **d'une étude pour la mise en place d'un schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)**. Cette étude, à venir et qui débûtera dès le début de l'année 2024, a pour objectif d'apporter une aide significative à tous les élus et techniciens du territoire sur les divers aspects **de la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations**. La volonté est d'avoir une compréhension commune des compétences de chaque collectivité en lien avec ce sujet. En simplifiant, **il s'agit de répondre à la question : « Qui fait quoi ? »**

Le bureau d'études **Even Conseil** a été missionné pour nous accompagner dans cette démarche. De nombreux entretiens seront réalisés auprès des collectivités représentatives de la gestion du petit cycle et du grand cycle de l'eau de notre territoire. Une série de temps forts viendra également rythmer et rendre compte de l'avancement de cette étude auprès des élus et des techniciens.

Cette étude est rendue possible **grâce au soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental des Landes**.





TRAVAUX DE GESTION



En 2023, le Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud a réalisé **24,3 km de restauration de cours d'eau et 19,7 km de gestion courante.** Parmi ces actions, plusieurs travaux ont été effectués sur différents cours d'eau, tels que les 7,5 km de linéaire sur **le Marsacq** à **St Jean de Marsacq, Saubrigues, Benesse, Maremne, Orx,** les 1,1 km sur le **Lacaussade à St Jean de Marsacq**, ainsi que 1,8 km sur le **Tastet à Saubrigues**. À **St Martin de Seignanx**, des interventions ont eu lieu sur **le Moulin de Northon** (3,2 km) et **le Moulin Neuf** (1 km), où une gestion sélective de la ripisylve et des embâcles a été réalisée.

Sur la commune de **Tarnos**, des travaux ont concerné **le Canal Palibe** (1,7 km) et **le Pissot** (1,3 km), avec un traitement des ronciers et des embâcles. Enfin, des actions ont également été menées sur **la Palibe** à **Ondres et Tarnos** (3,7 km), sur **le Moussehouns** à **St André de Seignanx et St Martin de Seignanx** (5 km), et sur **le Boudigau** à **Labenne et Capbreton** (12,65 km), avec un traitement spécifique des secteurs à enjeux le long de la piste cyclable. **À Soorts-Hossegor et Capbreton**, des interventions ont eu lieu sur **le Bourret** (3,05 km), ainsi que **sur l'Anguillère à Ondres et Labenne** (4 km), avec une gestion sélective de la ripisylve et des embâcles avec le traitement des ronciers formant des obstacles à l'écoulement

Les interventions sur le bassin versant du Courant de Soustons et de Messanges se sont davantage concentrées sur **la gestion des plantes exotiques** (voir page suivante) dans les communes de **Seignosse** (**Fontaine de Sable** 0,7 km, **Hardi** 0,1 km), **Soustons** (**Hardi** 0,9 km), **Messanges** (**La Prade** 5 km, **Barrats** 1,6 km, **Bertalons** 1,2 km, Ru Bertalon 0,7 km, Canaux Moïsan 0,4 km) et **Vieux-Boucau-les-Bains** (**Moïsan** 1,2 km), soit un total de 11,8 km d'intervention manuelle réalisée par l'équipe en régie.
Sur ce même bassin versant, des travaux de restauration ont également été sous-traités à l'entreprise **SB Paysage** sur les communes **d'Azur, Magescq, Seignosse, Soustons et Tosse.**

Pour la totalité des cours d'eau à traiter, une gestion raisonnée de la ripisylve et des embâcles par les agents a permis de maintenir un équilibre par le biais d'**interventions sélectives.** Ces actions de gestion sont légèrement plus poussées lorsqu'il s'agit de travaux de restauration ; la vision des travaux prend en compte le seul passage des agents sur les 5 années à venir (sauf intervention urgente sur des secteurs à enjeux). L'acquisition d'un **nouveau tracteur** fin 2022 a amélioré l'efficacité de l'équipe, réduisant la pénibilité et le temps de travail.

TRAVAUX DE GESTION
GESTION DES EXOTIQUES

Concernant l'année 2023, l'équipe en régie est intervenue sur la période s'étalant **de mai à octobre** afin d'effectuer **l'arrachage manuel** des plantes aquatiques envahissantes.
Comme pour les années précédentes, le pool de 4 agents permanent de l'équipe a été divisé de manière à ce qu'un des agents permanent encadre **une équipe de 3 saisonniers** .
Cette configuration a permis de maintenir la pression exercée sur les multiples zones d'intervention de ces dernières années. Les espèces traitées sont essentiellement **la Jussie**, **le Myriophylle du Brésil**, **l'Elodée du Canada** et **l'Hydrocotyle fausse renoncule**.



Courant de Messanges



Le Boudigau



Courant de Messanges

Sur l'ensemble des cours d'eau du BV Bourret Boudigau et le BV du Courant de Soustons l'équipe intervient manuellement sur un total de **52,05 km** de cours d'eau

Durant l'année 2023, les niveaux d'eau très bas, et cela sur des périodes plus longues que d'habitude, ont fortement favoriser le développement des plantes exotiques aquatiques notamment sur des zones habituellement en eau.
L'intervention s'est faite plus tôt en saison en favorisant les zones sensibles afin de contenir les plantes dès le début de la pousse. Les conditions climatiques tout au long de l'été ont été le facteur prédominant quant au développement des plantes.

Près de 105 m3 de plantes aquatiques envahissantes toutes espèces confondues, ont été extraits du milieux .

L'efficacité des interventions manuelles est dûe à une stratégie d'intervention régulière et très tôt en saison peu impactante sur les milieux. Ce mode d'intervention bénéficie au développement des plantes locales qui participent au contrôle des plantes exotiques envahissantes.

TRAVAUX DE GESTION

COLLABORATION

Dès que cela a été possible, **des actions concertées** avec **les services techniques des communes** ont été favorisées en 2023, dans le but de sensibiliser chaque service aux bonnes pratiques d'entretien des berges. **Les propriétaires riverains** disposant de moyens mécaniques ont **également été sollicités** pour contribuer aux actions engagées par la régie. Cela a été le cas à Angresse avec la **restauration d'une zone humide**, ainsi que pour quatre actions **d'enlèvement d'arbres**, menées suite à des **intempéries ou en prévention du vieillissement du boisement**, à Soorts-Hossegor via une intervention sur le Bourret, Angresse sur le Cousturet, Ondres sur l'Anguillère et à Labenne sur le Boudigau.



Vélodyssée - Angresse



Bourret- Soort-Hossegor



Vélodyssée - Angresse



Ondres - Anguillère



Labenne- Boudigau

COMMUNICATION



L'embauche d'Anthony en tant que chargé de communication et animateur en cette fin d'année a permis de lancer plusieurs nouveaux outils de communication.
Tout d'abord, la création d'une **nouvelle identité graphique**, avec l'élaboration d'une charte visuelle ainsi qu'**un nouveau logo** pour le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud.





En complément de cette nouvelle identité graphique, **une page Facebook** a été créée afin de permettre au syndicat de mieux informer le public et de rendre accessibles des notions importantes, telles que la définition d'un bassin versant. Ce sujet fera d'ailleurs l'objet **d'une vidéo pédagogique** à paraître prochainement, en collaboration avec le département des Landes et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. La présence sur les réseaux sociaux s'accompagne d'un déploiement sur **PanneauPocket**, de la réalisation de reportages photo, ainsi que d'une **collaboration avec les services de communication des communes du bassin versant** pour la rédaction d'articles.
Enfin, la création **d'une mascotte,** Lalou la Loutre, servira de support et de porte parole au syndicat pour de nombreux projets pédagogiques à venir.

ANIMATION



En 2023, l'équipe du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud a activement participé aux événements "**Soyons Nature**" et "**la fête de la foret**", permettant ainsi au public de découvrir ses missions. Cet événement a été l'occasion de **mettre en lumière le métier de bûcheron**, les techniques et les outils utilisés pour l'entretien des cours d'eau, ainsi que de **sensibiliser les habitants** aux problématiques liées aux plantes exotiques envahissantes présentes sur notre territoire.







Le lancement du projet Educ'eau en fin d'année a également permis au syndicat de soutenir les élèves du BTS Gemeau du lycée agricole de Oeyreluy dans la **création d'un projet pédagogique** sur la gestion de la ressource en eau, qui se déploiera dans le village d'Orx.

Enfin, la préparation d'une **ciné-rencontre** autour du film "La Rivière", en partenariat avec le Parc Naturel Régional, a été réalisée avec succès grâce à une campagne de communication ciblée auprès des habitants du bassin versant. Cet événement marquera un **moment fort de sensibilisation** à l'importance de la préservation de nos milieux aquatiques.

QUALITÉ DE L'EAU



Le syndicat réalise trois types de suivi à l'échelle de son territoire :

Suivi de bassins versants :
Le réseau de suivi du bassin versant comprend **13 points sur le bassin versant Bourret-Boudigau** et **2 points sur le bassin versant du Courant de Soustons**. Ces points viennent compléter le réseau de suivi départemental . Les résultats sont intégrés au réseau de suivi Agence de l'eau Adour Garonne.
Pour 2023, **6 campagnes de suivi ont été réalisées.**
Les prélèvements, mesures in situ et analyses de l'E. Coli sont réalisées en régie, Des mesures physico-chimiques réalisées en laboratoire viennent les compléter.

Suivi aval des bassins versants du Bourret-Boudigau :
Un suivi du paramètre E. Coli est **réalisé journalièrement** en régie durant la période estivale du **15 juin au 15 septembre** avec une astreinte. Les arrivées des cours d'eau Bourret et du Boudigau sont suivies en amont immédiat du port ce qui permet de suivre l'évolution de la qualité de l'eau.

Suivi à la demande :
A la demande des communes ou des partenaires , le syndicat a réalisé des campagnes de suivi de qualité d'eau dans le cadre d'un ciblage plus fin d'une partie du bassin versant.





NOUVEAUX BÂTIMENTS





Dans le cadre de son activité, le syndicat nécessitait des batiments pouvant répondre à ses besoins actuels et futurs pour mener à bien ses missions de Gestion des Milieux Naturels. Les élus ont souhaité que cela soit une opportunité pour le territoire de créer **un lieu de rencontre et d'éducation aux multiples facettes.**

Un lieu d'implantation étudié :
Situé au sein d'un parc urbain communal, le parc de la Lande d'une superficie d'environ 4 hectares sur la commune de St Vincent de Tyrosse, accueillera notre projet.
Le bâtiment sera un lien avec les différents milieux présents et le point de départ pour une découverte du site.

Cela est rendu possible par l'accueil de ce projet sur des parcelles communales, qui feront l'objet d'un bail à construction.



Le choix a été d'avoir des bâtiments limitant leurs impacts sur l'environnement, **le bâtiment administratif se veut exemplaire et pédagogique**. C'est en ce sens que des choix ont été portés :

- Batiment en ossature bois.
- Chauffage au sol par un poêle Bouilleur.
- Une ventilation naturelle pour la climatisation.
- Une autonomie électrique avec la pose de panneaux photovoltaïques.
- La récupération des eaux de pluies pour une réutilisation.
- Les abords et VRD en Béton bas carbone.
- Une gestion des eaux pluviales excédentaires via une noue paysagère, pédagogique et intégrée au site et en lien avec la zone humide existante.

L'aile ouest du bâtiment administratif et ses espaces ouverts seront dédiés aux animations, aux expositions et aux rencontres.

L'année 2023 a été consacrée aux études de sols et à la déclinaison de ce projet avec le cabinet d'architecte Delettre. La déclinaison technique et la recherche d'économie a été au coeur de la réflexion. La consultation des entreprises s'est terminée mi-décembre pour laisser place à la phase de négociation.

BASSIN DESSABLEUR



Son fonctionnement :

Le bassin dessableur situé sur les communes d'Angresse et de Benesse Maremne, permet de capturer les sédiments transportés par le cours d'eau du Moulin de Lamothe et provenant de l'amont du bassin versant. Il a été positionné en amont des barthes pour limiter leur ensablement.

En effet de par sa forme et sa profondeur, il entraine la chute de la vitesse de l'eau et permet le dépôt de sédiments transportés. Un seuil installé à l'entrée du bassin permet l'extraction des sédiments capturés sans impacter le lit du cours d'eau en amont.



Le syndicat a réalisé comme chaque année depuis la création du bassin dessableur son entretien. Au vu des conditions climatiques et de l'évolution du remplissage , une seule intervention a été réalisée.

Elle c'est déroulé fin aout avec **une extraction de 1300m3 de sédiments**.





NOS CHIFFRES

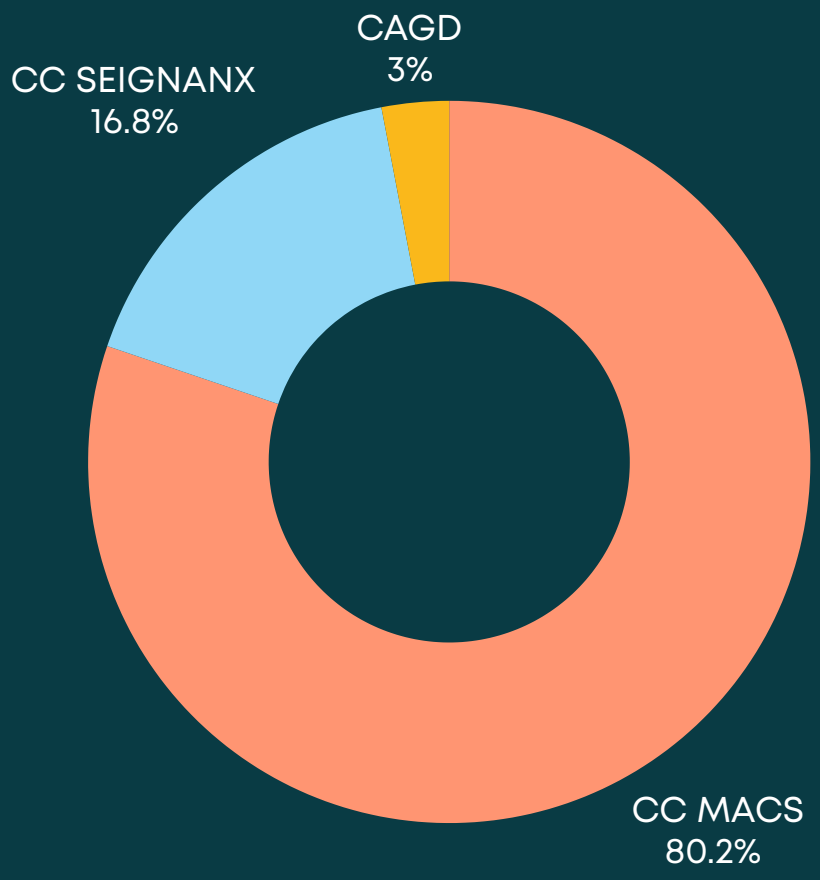
PARTICIPATIONS DES MEMBRES

L'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement est mutualisé.
Les charges sont réparties auprès de l'ensemble des membres du syndicat de la manière suivante :

- **25% au prorata de la population DGF de chaque commune** rapportée à la superficie communale dans le bassin versant relevant de la compétence du Syndicat,
- **25% au prorata de la superficie « corrigée » de chaque commune** incluse dans le bassin versant relevant de la compétence du Syndicat,
- **25% au prorata du potentiel fiscal 3 taxes de chaque commune**, rapporté à la superficie communale dans le bassin versant relevant de la compétence du Syndicat,
- **25% au prorata du linéaire « corrigé » de berges de cours d'eau principaux de chaque commune**

Les charges et les travaux d'investissement font l'objet d'une présentation lors du débat d'orientation budgétaire, et ont fait l'objet d'une présentation aux EPCI.

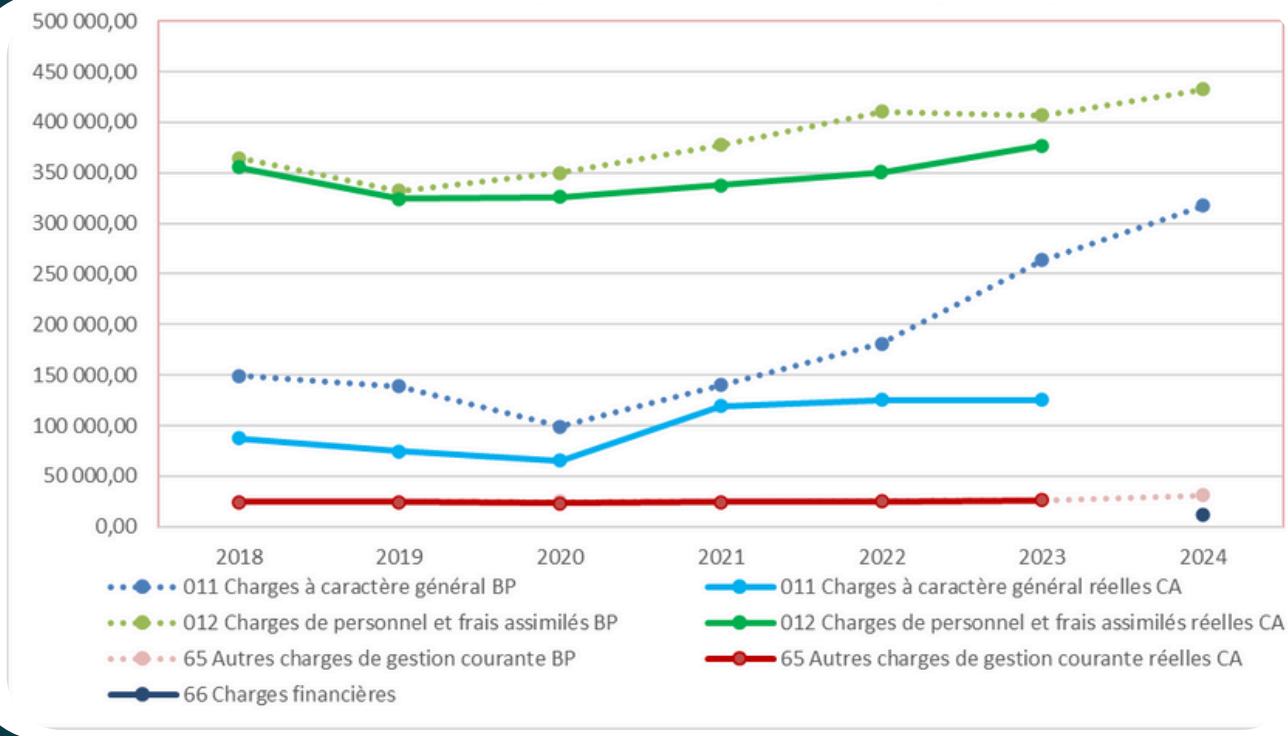
La participâtion respective de chaque EPCi est la suivante :



NOS CHIFFRES

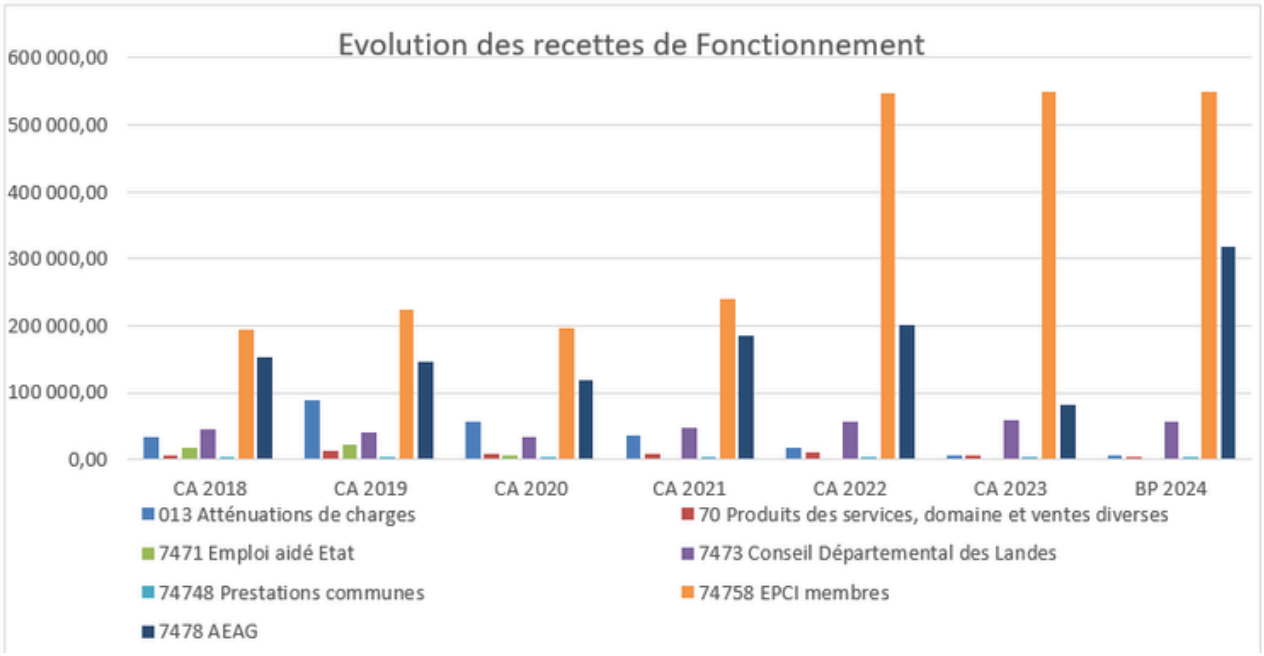
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES



Depuis 2021, le bassin dessableur des Barthes est en activité, ce qui a entrainé une forte hausse de la ligne 61521 passant de 17 000 €TTC à près de 52 000 €TTC. En 2023 une seule action d'entretien a été engagée, cela sera également le cas en 2024. Par ailleurs, la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sur les communes de Messanges et Soustons, a impacté directement le volume des travaux des régies communales entrainant une diminution de la prise en charge des interventions 2023 et une suppression de la prise en charge des interventions communales en 2024.

ÉVOLUTION DES RECETTES



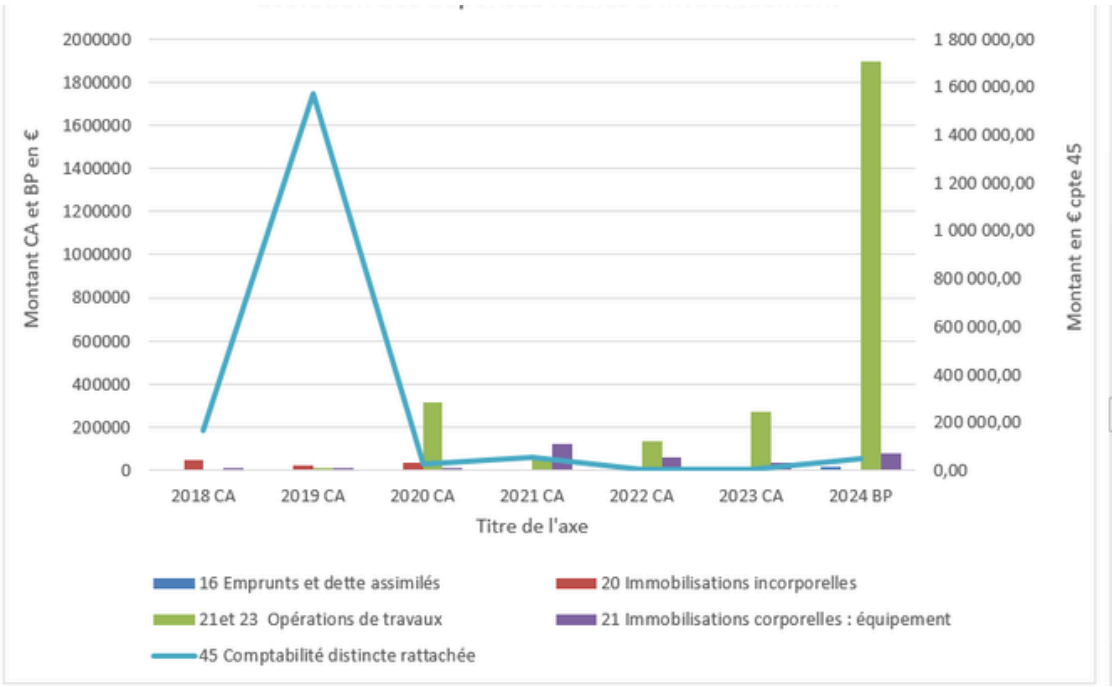
Pour 2024, la dernière tranche de travaux de restauration du Courant de Soustons est programmée ainsi que la finalisation ou la mise en œuvre des actions programmées les années précédentes. L'accent est mis sur le financement des travaux des bâtiments qui débuteront en avril 2024.

Le montant global des participations appelé en 2023 et 2024 sera identiques.

NOS CHIFFRES

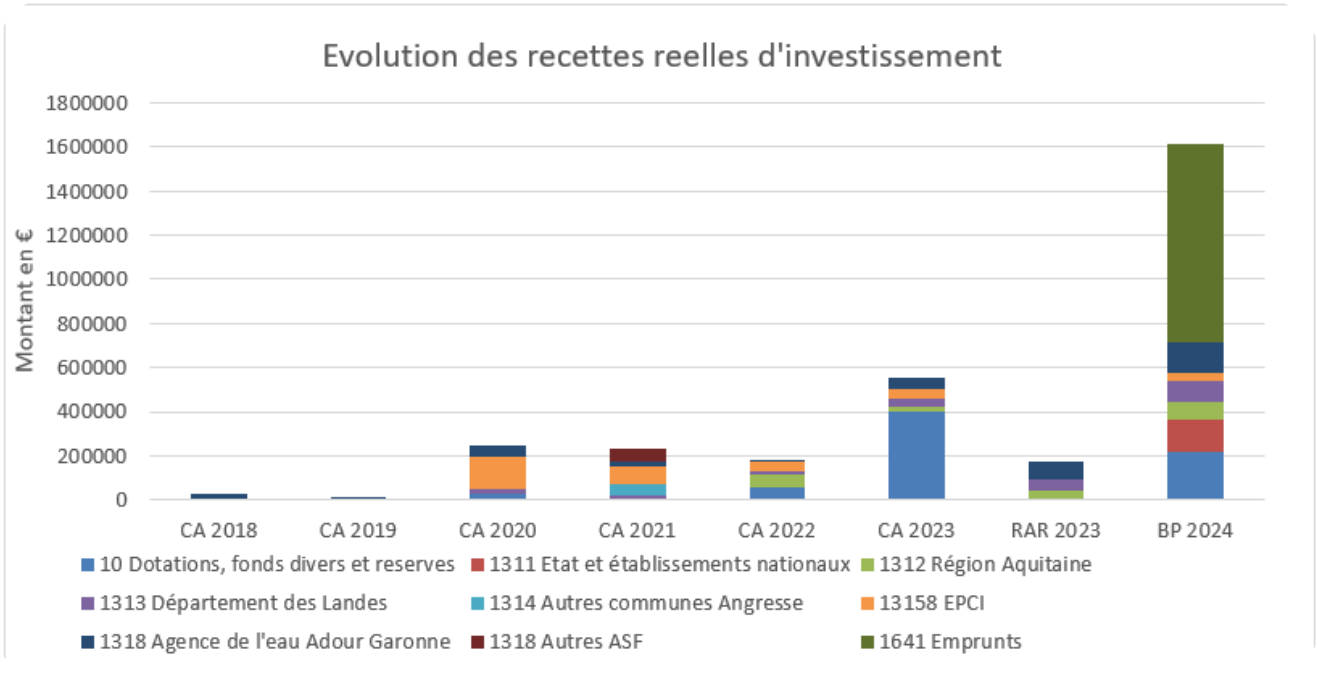
EVOLUTION DES DEPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT



Les dépenses relèvent essentiellement des programmes de travaux des Plans Pluriannuels de Gestion. On notera une hausse ponctuelle des investissements en 2020, en lien avec les travaux de création du bassin dessableur. En 2023, les frais préalables à la construction ont été initiés (maitrise d'oeuvre, missions complémentaires, ...), ainsi que les coûts relatifs à la tranche 2 du PPG Courant de Soustons. En 2024, le coût des travaux des bâtiments vient s'ajouter aux coûts de la tranche 3 du PPG Courant de Soustons et des autres travaux en rivière prévus et reportés.

ÉVOLUTION DES RECETTES



Les recettes regroupent les aides des différents financeurs dans le cadre des investissements relatifs aux PPG. En 2020-2021, on note des contributions exceptionnelles pour la réalisation des travaux du bassin dessableur. En 2024, est inscrite la DETR attribuée par l'état pour la construction des bâtiments

LIGNE DE ROUTE POUR 2024



L'année 2024 s'annonce riche en projets et en initiatives. Tout d'abord, le lancement d'une **étude SOCLE** (Schéma d'Organisation des Compétences Locales en matière d'Eau) qui marquera l'année. **Cette étude rythmera les 12 mois à venir** avec de nombreux rendez-vous réunissant élus et techniciens. Ensemble, ils auront l'occasion de partager leurs expertises, de soulever leurs interrogations et de permettre de dresser la future répartition des compétences liées à la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques. L'ambition de cette démarche est d'**apporter des réponses claires et structurantes concernant le champ d'action des différentes entités** intervenant et collaborant sur notre bassin versant d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, 2024 verra le début de **la construction des nouveaux locaux du Syndicat** à Saint-Vincent-de-Tyrosse, centralisant ainsi une équipe jusqu'alors répartie sur deux sites distincts. Ce nouveau bâtiment, idéalement implanté au cœur du parc de la Lande, se distinguera par son environnement marqué par la présence de l'eau, avec une mare et un ruisseau à proximité immédiate. Sa localisation près d'une école primaire, d'un collège et d'un lycée ouvrira la porte à de nombreuses initiatives pédagogiques, **favorisant l'accueil de ses proches voisins tout comme à l'ensemble des visiteurs issus de tout le bassin versant.**

Enfin, 2024 marquera également un tournant dans la communication du Syndicat, avec le déploiement du **projet Educ'eau**. Grâce à l'implication d'Anthony et au soutien de l'équipe ainsi que des élus, ce projet verra la multiplication des animations et des outils de sensibilisation. Notre objectif est de **renforcer la visibilité de nos actions, tout en encourageant une gestion concertée de l'eau**. Nous aspirons à faciliter les interactions entre habitants, techniciens et élus, pour promouvoir une meilleure protection des milieux aquatiques et une gestion durable de la ressource en eau sur notre territoire.

Tél : 05-58-77-19–82
syndicat@rivierescotesud.fr
ALLEE DES CAMELIAS /
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
www.rivierescotesud.fr